



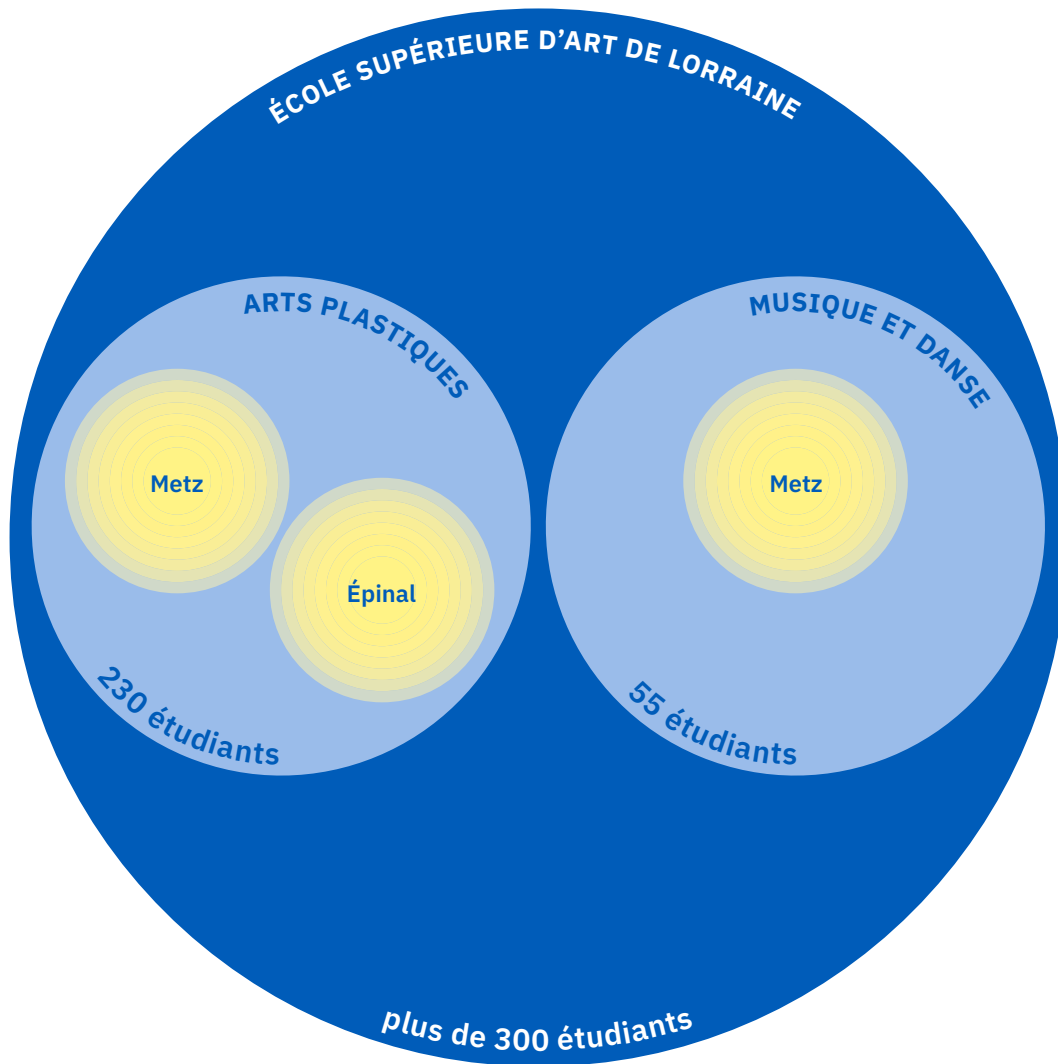
Échanges Metz/Épinal, workshop animation avec Sophie Lecuyer,  
crédits: Aurélie Amiot



<b>Quelques repères</b>	<b>4</b>
3 sites, 2 pôles	4
3 types de diplômes	5
5 formations	5
Des formations contrôlées par l'État	5
<b>Une présentation générale de l'école</b>	<b>8</b>
Les acteurs : un organigramme	9
Les statuts et les instances pédagogiques et scientifiques	10
<b>L'ÉSAL et l'enseignement supérieur culture : 7 diplômes nationaux habilités par le ministère de la Culture</b>	<b>12</b>
Les textes réglementaires et système ECTS	12
Le ministère de la Culture : ministère de tutelle pédagogique	13
La charte des études et de la recherche en école d'art, ANdÉA	13
L'Anescas	13
<b>L'ÉSAL, un établissement supérieur artistique territorial aux orientations spécifiques</b>	<b>14</b>
L'échelle humaine et la transmission artistique au cœur des missions	14
Une école ouverte aux partenariats	16
Un territoire rayonnant et transfrontalier	17
La pluridisciplinarité mise en œuvre	18
L'accompagnement au parcours professionnel à l'ÉSAL	18

# Quelques repères

3 sites, 2 pôles



3 types de diplômes

DE de professeur, Diplôme d'État (bac +3)

DNA, Diplôme National d'Art (bac +3)

DNSEP, Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (bac +5)

5 formations

Art mention Dispositifs multiples Metz

Communication mention Arts et langages graphiques Metz

Design d'expression mention Image et narration Épinal

Musique Metz

Danse classique - jazz - contemporaine Metz

Des formations contrôlées par l'État



DE



DNA



DNSEP

Erasmus Day à Metz, crédits : Juliette Féraud / ÉSAL



En janvier 2011, l'EPCC ÉSAL est né du regroupement de l'École de l'Image d'Épinal et de l'École supérieure d'art de Metz Métropole.

En janvier 2014, l'EPCC ÉSAL a intégré le centre de formation musique et danse, et devient l'un des 3 établissements d'enseignement supérieur artistique pluridisciplinaire en France.

# Une présentation générale de l'école

L'École Supérieure d'Art de Lorraine, ÉSAL, établissement public de coopération culturelle, est née du regroupement de l'École de l'Image d'Épinal et de l'École supérieure d'art de Metz Métropole en janvier 2011.

En janvier 2014, l'EPCC ÉSAL a intégré le centre de formation musique et danse : l'ÉSAL est un des trois établissements publics sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture, qui au niveau national proposent une formation pluridisciplinaire arts plastiques et spectacle vivant. À ce titre, il délivre des diplômes nationaux et l'enseignement est organisé conformément aux arrêtés ministériels.

Chaque site d'enseignement est dirigé par une direction de site. Le siège de l'EPCC est à Metz, regroupant la direction générale et l'administration.

Organisé autour des deux sites d'Épinal et de Metz, le pôle arts plastiques de l'ÉSAL offre, sur le territoire Lorrain, l'ensemble des diplômes nationaux proposés par l'enseignement supérieur en arts plastiques : un Diplôme National d'Art (DNA), en trois ans et habilité au grade de Licence ; et un Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), en cinq ans et habilité au grade de Master. Le Pôle musique et danse délivre un diplôme d'État (DE) de professeur de musique et un DE de professeur de danse. En partenariat avec l'Université de Lorraine, il propose également une licence professionnelle pratique artistique et enseignement musical. La pluridisciplinarité enrichit la formation sur chacun des sites et des ateliers transversaux permettent des échanges artistiques fertiles dans de nombreux champs de l'art contemporain et du spectacle vivant. L'initiation à la recherche est également un dénominateur commun.

L'échelle de l'école est un atout pour l'accompagnement de parcours singuliers pour quelques 300 étudiants : les résultats des diplômes et l'attractivité de l'établissement témoignent de la qualité des formations.

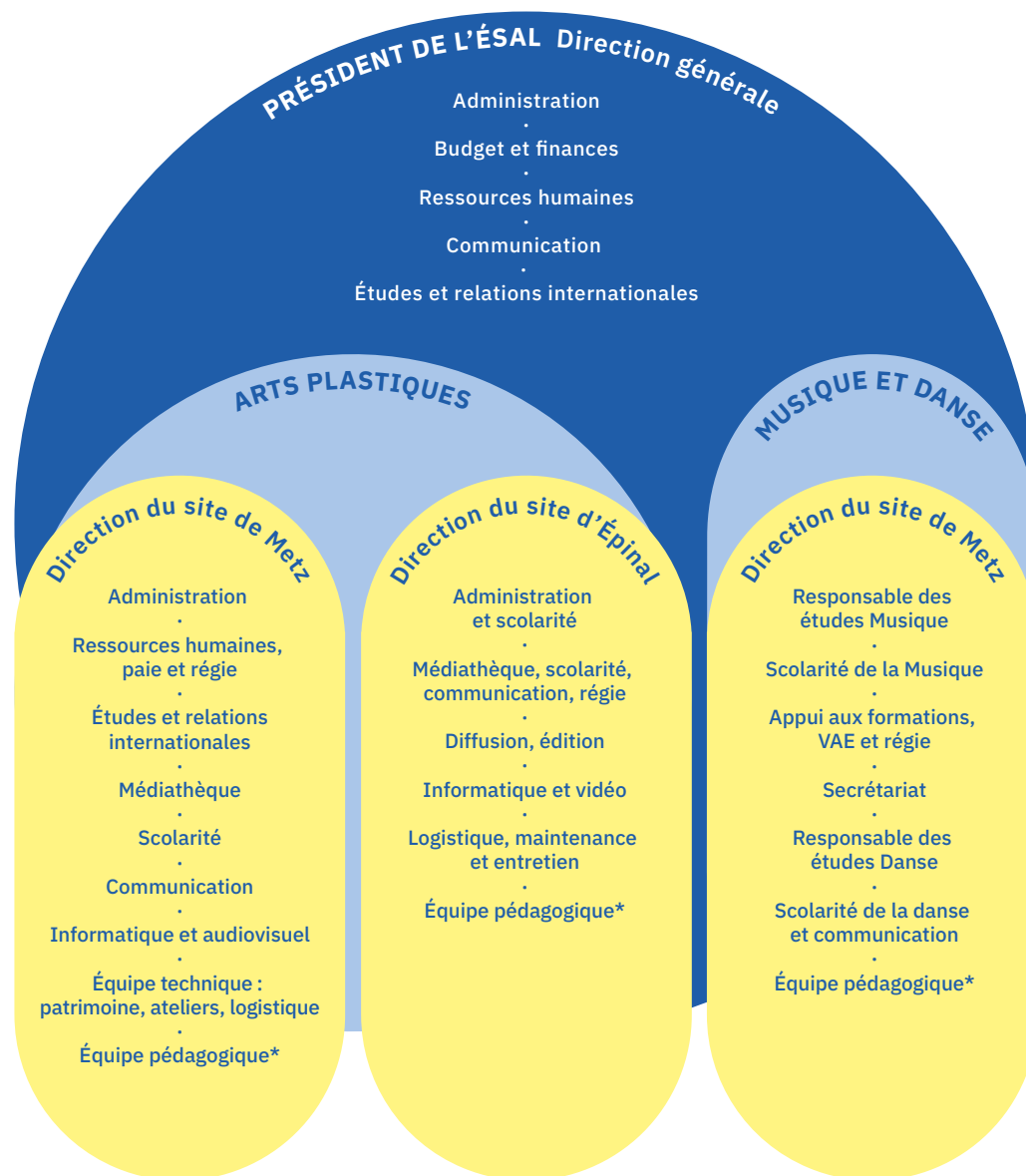
L'ÉSAL porte une attention particulière au parcours professionnel de ses étudiants et son réseau de Partenaires Particuliers dynamise les opportunités ouvertes avec les nombreuses collaborations organisées au sein du cursus.

L'école, caractérisée par son attachement constant au territoire, est aussi ouverte aux échanges transfrontaliers et internationaux qu'elle élargit tous les ans.

Les valeurs fondamentales de l'enseignement à l'EPCC ÉSAL reposent sur un engagement fort de tous ses acteurs, mais aussi sur une écoute et un investissement précieux de ses fondateurs : Metz Métropole, la communauté d'agglomération d'Épinal et la Région Grand Est.

## Les acteurs : un organigramme

\*L'Équipe pédagogique est constituée de 27 professeurs et d'assistants d'enseignement.



## Les statuts et les instances pédagogiques et scientifiques

Par arrêté en date du 18 novembre 2010, le Préfet de la Région Lorraine a créé l'établissement public de coopération culturelle dénommé « École Supérieure d'Art de Lorraine ». Afin de permettre l'intégration des activités du Centre de Formation des enseignants en danse et en musique, les statuts de l'établissement ont été modifiés en 2018 après l'accord des membres fondateurs, à savoir :

- Metz Métropole,
- La Communauté d'Agglomération d'Épinal,
- Le Conseil Régional du Grand Est,
- L'État.

### Le Conseil d'Administration (CA)

Le conseil d'administration (CA) se réunit sur convocation de son président qui en fixe l'ordre du jour. Il se réunit de droit au moins trois fois par an. Le CA se réunit alternativement à Metz et à Épinal.

Il est composé de 24 personnes comme suit :

- 5 représentants de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole ;
- 5 représentants de la Communauté d'Agglomération d'Épinal ;
- 2 représentants du Conseil Régional Grand Est ;
- 3 représentants de l'État désignés par le Préfet ;
- le maire de la commune de Metz ou son représentant ;
- 4 personnalités qualifiées ;
- 2 représentants du personnel ;
- 2 représentants des étudiants.

Les membres du CA ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt, ni occuper aucune fonction dans les entreprises traitant avec l'établissement pour des marchés de travaux, de fournitures ou de prestations, ni assurer des prestations pour ces entreprises.

### Le Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante (CFVE)

Le Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante (CFVE) veille à la qualité et à la cohérence de l'offre de formation et de sa déclinaison territoriale. Il contribue à l'élaboration de la politique de formation initiale et continue. À ce titre, il est consulté sur l'organisation des formations.

Le CFVE est consulté sur toutes les questions touchant aux activités pédagogiques, scientifiques, artistiques et culturelles de l'établissement.

Il participe activement aux dossiers d'habilitation et d'accréditation de l'EPCC. Il se réunit trois fois par année universitaire à l'initiative de la direction qui en fixe l'ordre du jour ou à la demande de la moitié de ses membres.

À l'issue de chaque réunion, le la Responsable des Études et des relations internationales établit le compte rendu qu'il adresse à la direction d'établissement. Celui-ci présente le rapport des travaux du CFVE devant le Conseil d'Administration. Le CFVE est composé comme suit :

- la Direction de l'EPCC ;
- les Directions des Pôles arts plastiques ;
- la Direction du Pôle musique et danse ;
- le la responsable des études et des relations internationales ou son.sa représentant.e ;
- les responsables pédagogiques et de la scolarité ;
- les coordinateurs.trices et délégué.es à la formation ;
- les délégué.es étudiant.es élu.es par année sur chacun des trois sites ;
- les membres du conseil scientifique.

La direction peut inviter à participer aux séances du conseil, toute personne dont il jugera la présence utile.

Les fonctions de membre du CFVE sont exercées à titre gratuit.

Les modalités de fonctionnement du CFVE sont fixées par le règlement intérieur de l'établissement.

### Le Comité Pédagogique

Le Comité Pédagogique (CP) est une instance de concertation et de réflexion visant à alimenter les modalités pédagogiques spécifiques à chaque site. En cohérence avec les grandes orientations fixées en COP, le CP vise à aborder des problématiques pédagogiques d'un point de vue plus pragmatique et à court terme. Les questions d'espaces, de matériels ou encore de logistique y trouvent un espace d'échange, tout comme l'organisation des sessions d'examens d'entrée, des jurys de diplômes, les journées portes ouvertes, les projets des associations étudiantes...

Le CP se réunit trois fois par an. Les dates précises sont fixées par la direction de site et communiquées en même temps que l'ordre du jour (également proposé par la direction). Les membres du CP arts plastiques de Metz sont la direction de site, la chargée de la scolarité, les coordinateurs et les délégué-es étudiant-es. Sont également régulièrement invitées les personnes en charge de la communication, de la médiathèque et des relations internationales. Le CP du site d'Épinal se compose du directeur de site, des coordinateurs, du responsable pédagogique et des délégués étudiants.

Un CP spécifique à la musique se réunit 3 fois dans l'année et se compose de 9 personnes.

Il statue sur les résultats, l'assiduité, le contrôle continu à la fin de chaque semestre.

# L'ÉSAL et l'enseignement supérieur culture: 7 diplômes nationaux habilités par le ministère de la Culture

## Les textes réglementaires et système ECTS

Les études supérieures en école d'art sont régies par les textes suivants :

- Le Code de l'éducation
- L'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes.
- L'arrêté du 8 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes.
- Les cursus d'études sont intégrés à l'espace européen de l'enseignement supérieur, organisé autour du dispositif LMD (Licence, Master, Doctorat)

## Qu'est-ce que l'ECTS (European Credit Transfer System) ?

L'ECTS est un système de crédits visant à faciliter la mobilité des étudiants entre différents pays. Étant donné que ces crédits reposent sur les résultats d'apprentissage et la charge de travail d'une formation, un étudiant peut les transférer d'une université à l'autre, afin qu'ils s'ajoutent à son programme individuel d'études ou de formation.

L'ECTS contribue à axer davantage l'apprentissage sur l'étudiant. Il constitue un instrument central du processus de Bologne,

qui vise à rendre les systèmes nationaux plus compatibles. L'ECTS facilite également la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'études, tout en les rendant plus transparents.

## Pourquoi est-ce nécessaire ?

Les différences entre systèmes nationaux peuvent entraîner des difficultés pour reconnaître les diplômes d'autres pays et les périodes d'études à l'étranger.

Une plus grande transparence des résultats d'apprentissage simplifie la reconnaissance des périodes d'études effectuées dans d'autres pays.

L'ECTS permet également de regrouper différents types d'apprentissage, tels que la formation universitaire et par le travail, au sein d'un même programme d'études ou dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

## Comment cela fonctionne-t-il ?

Les crédits ECTS correspondent à la charge de travail et aux objectifs d'apprentissage définis (« ce qu'une personne connaît, comprend et est capable de faire ») d'un cours ou d'un programme donné. 60 crédits équivalent à une année complète d'étude ou de travail.

Dans une année universitaire normale, ces 60 crédits seraient généralement répartis en plusieurs volets plus petits.

## Plus d'informations :

→ [ec.europa.eu/education/resources/european-credit-transfer-accumulation-system\\_fr](http://ec.europa.eu/education/resources/european-credit-transfer-accumulation-system_fr)

## Le ministère de la Culture : ministère de tutelle pédagogique

Les écoles supérieures d'art territoriales sont des établissements publics d'enseignement supérieur qui relèvent de la tutelle pédagogique du ministère de la Culture. Cette tutelle s'exerce de la même façon sur toutes les écoles d'art publiques. Les formations contrôlées par l'État sont identifiées par un label.

## La charte des études et de la recherche en école d'art, ANdÉA

« L'école supérieure d'art et de design est un lieu qui donne les moyens de la création, encourage et initie des situations d'expérimentation, apprend aux étudiant·es à analyser les œuvres, à lire les images et les signes, dans une perspective résolument critique et en lien étroit avec le monde de la création contemporaine. Au-delà, elle ne s'assigne aucun but a priori mais constitue un milieu où les étudiant·e·s peuvent construire leurs activités et autant de nouvelles formes que de métiers inédits dans le champ de l'art et du design ». L'ÉSAL est membre de l'ANdÉA (Association Nationale des Écoles Supérieures d'Art). À ce titre elle s'associe aux travaux des commissions et partage la philosophie et la spécificité de la transmission artistique explicitée dans la charte des études et de la recherche en école d'art disponible dans son intégralité sur → [esalorraine.fr](http://esalorraine.fr)

## L'Anescas

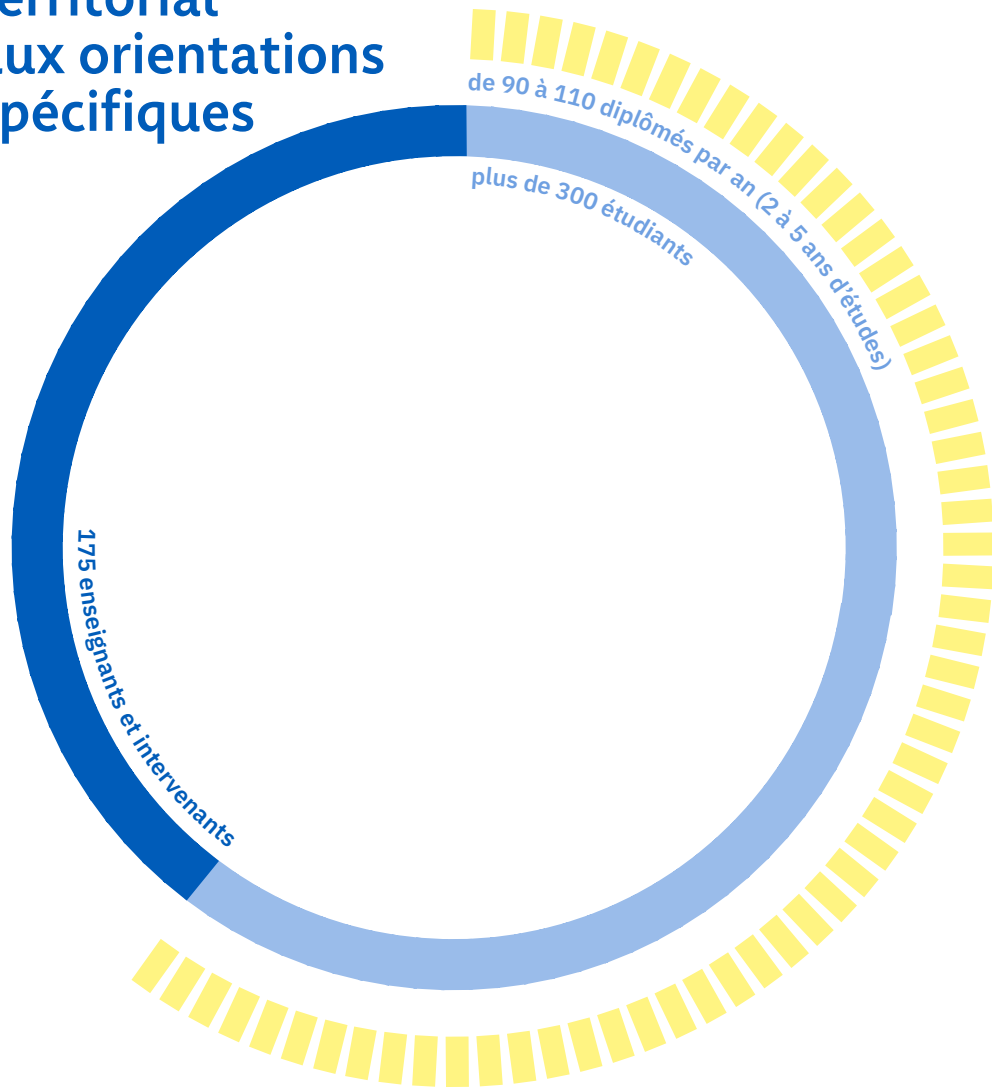
Dans un contexte où les métiers d'artistes sont en pleine évolution qu'il s'agisse des auteurs, des interprètes ou des pédagogues, des établissements français intervenant dans le champ du spectacle vivant (danse, musique, théâtre) ont créé en 2014 l'Anescas : Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique arts de la scène. Espace de réflexion et d'expérimentation, de prospective et d'action, elle est en dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires professionnels,

sociaux ou politiques en France comme à l'international.

L'association réunit dix-huit établissements d'enseignement supérieur, spectacle vivant situés sur tout le territoire français. Ils sont sous tutelle du ministère de la Culture et sont associés aux universités de leurs régions respectives. Inscrits dans le paysage européen Licence – Master – Doctorat (LMD), ces établissements interviennent dans le champ de la formation initiale comme dans celui de la formation continue. Ils accueillent chaque année environ 2 500 étudiants et stagiaires. → [anescas.eu/](http://anescas.eu/)

L'ÉSAL,  
un établissement  
supérieur artistique  
territorial  
aux orientations  
spécifiques

L'échelle humaine et la transmission  
artistique au cœur des missions



**45 enseignants-artistes et  
théoriciens – arts plastiques**

**| Plus de 150 intervenants  
– musique et danse**



## Une école ouverte aux partenariats

### Les Partenaires particuliers de l'ÉSAL

L'ÉSAL Metz/Épinal cultivent son réseau de « Partenaires particuliers » : des institutions artistiques et culturelles qui dynamisent les opportunités ouvertes aux étudiant-es grâce aux collaborations organisées au sein du cursus. L'ÉSAL a organisé 46 événements en 2019-2020. Entre autres : 22 expositions, 12 rencontres privilégiées avec des artistes, 10 concerts, 8 performances dansées et sonores partagées avec le public et la participation des étudiant-es à des expositions au Centre Pompidou Metz, etc.

### La conférence des directeurs des grandes écoles du Grand Est

L'ÉSAL soutien un projet de conférence des directeurs d'établissements d'enseignement supérieur Culture du Grand Est : un séminaire explorant les opportunités, les modèles économiques, les complémentarités, les mutualisations, les innovations sur le territoire. Un échange qui pourrait être partagé avec les services culturels de la Région et de l'État.

### Le Réseau des écoles supérieures d'art du Grand Est

Profondément inscrites dans des démarches de soutien de leurs jeunes artistes, les 4 écoles d'enseignement supérieur artistique – l'ESAD de Reims, l'ÉSAL Metz/Épinal, l'ENSAD Nancy et la HEAR Strasbourg/Mulhouse – ont l'association Réseau des écoles supérieures d'art du Grand Est, afin de soutenir des projets de collaboration ayant trait au partage d'informations et la diffusion des productions artistiques de leurs étudiants. L'association soutient des projets tels que PRÉSAGE, le Bureau du Dessin, Biennale de Photographie de Mulhouse, les workshops trinational de design, etc.

## Le réseau d'art contemporain

L'ÉSAL adhère depuis 2014 au réseau Lorraine Art Contemporain qui regroupe 37 structures de formation, création et diffusion des pratiques d'arts visuels sur le territoire lorrain et transfrontalier. Le réseau LoRA travaille au développement de la visibilité des structures et plus largement à la diffusion de l'art contemporain, par exemple par le biais du Weekend de l'Art contemporain.

→ [lora.fr](http://lora.fr)

## Un territoire rayonnant et transfrontalier

La ligne Metz Épinal situe l'école au centre de l'Europe. À proximité de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne, de la Suisse, l'ÉSAL bénéficie d'une situation privilégiée au cœur de l'Europe.



## La pluridisciplinarité mise en œuvre

En mécanique ondulatoire, l'interférence définit deux ondes susceptibles d'interagir. L'alliance de la musique, de la danse et des arts plastiques depuis janvier 2014, en un même établissement, se voulait créatrice à coup sûr d'interférences. L'ÉSAL met en place des événements annuels permettant aux étudiant·es d'échanger, de se rencontrer et de créer ensemble :

- Des workshops pluridisciplinaires mêlant plasticiens, musiciens et danseurs
- Des collaborations pédagogiques : compositions musicales des films de l'atelier cinéma...
- Des performances musicales et dessinées
- Des rencontres interdisciplinaires animées par Stéphane Ghislain Roussel, commissaire de l'exposition Opéra Monde, la quête d'un art total présentée au Centre Pompidou Metz en 2019
- Un événement annuel de l'ÉSAL Épinal à la Souris Verte
- Un partenariat avec Cirk'éole, école du cirque.

## L'accompagnement au parcours professionnel à l'ÉSAL

L'insertion professionnelle des étudiant·es est une préoccupation constante au sein de l'ÉSAL. Ainsi, l'école a mis en place 7 dispositifs afin de les accompagner dans leur parcours professionnel :

- Une pédagogie qui s'adosse aux expériences professionnelles, avec des partenariats qui débouchent sur des expériences singulières et fortes pour les étudiant·es et des collaborations aux événements à envergure nationale (biennale de l'édition, biennale de design graphique à Chaumont, biennale de la photographie à Mulhouse) ;
- Une politique active des stages
- Le soutien auprès de nos diplômé·es à diverses occasions : soutien de dossiers lors d'expositions et de résidences (ARToPie, Halle verrière de Meisenthal, Casino à Luxembourg, Biennale d'art contemporain de Mulhouse) ; mise à disposition des ateliers sur demande ; recrutement pour les ateliers de pratiques amateurs, invitations aux masterclass avec de artistes invités par les partenaires (MUDAM).
- « Document d'artiste », un atelier d'accompagnement personnalisé à la construction du parcours professionnel dès la phase projet (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année) ;
- Le partage des recherches et des réalisations des étudiants en situation professionnelle que ce soit à travers les éditions, journées d'études, conférences, expositions et concerts.
- PRÉSAGE, une Plateforme du Réseau des écoles Supérieures d'Art du Grand Est, qui propose des ressources et des informations pour les artistes, designers et jeunes créateurs. Elle est complétée par une newsletter d'informations professionnalisantes.  
→ [plateforme-presage.fr/](http://plateforme-presage.fr/)
- Une publication annuelle des diplômés de l'ÉSAL et une soirée de remise des diplômes partagées avec les partenaires artistiques et culturels.
- DISPLAY, une collaboration avec le Casino à Luxembourg donnant lieu à des rencontres avec des commissaires d'exposition et une exposition avec des diplômés de l'ÉSAL.

### Direction de la publication

Nathalie Filser

### Coordination de la publication

Juliette Férard

### Design Graphique

Isaline Rivery

### Graphiques

Bernard Gissinger et Isaline Rivery

### Caractères typographiques

Messine et IBM Plex



Le livret de l'étudiant est composé des informations inscrites dans le règlement des études, que vous pourrez consulter sur → [esalorraine.fr](http://esalorraine.fr) (rubrique Vie étudiante)